Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 6

Rubrik: Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Edito romand

Le cinquantième de l'USPC

Pour une association, avoir cinquante ans aujourd'hui peut être considéré comme une preuve de longévité ou... de prudence. Au final, comme le démontre l'article de notre collègue de rédaction, Mark A. Herzig, avec sa pugnacité habituelle, cette longévité est due au fait que l'Union suisse pour la protection civile (mais aussi des civils) est devenue au fil du temps un partenaire incontournable et discret de la politique de sécurité du pays. Pour la Romandie, il nous est apparu intéressant de commenter les dix dernières années, avec un retour (non exhaustif) sur événements – plus ou moins objectif.

Comme il vous en souvient sans doute, le 13 octobre 1993, Claude Haegi, alors conseiller d'Etat du canton de Genève, a créé l'événement, et pratiquement la première révolution de ces dix dernières années, en déclarant: «Il est temps que la protection civile sorte de ses abris...», et décide d'un moratoire immédiat sur les constructions et les cours de la protection civile dans le canton. On ne saura probablement jamais si ce «coup de gueule» était dû à l'image désastreuse que se faisait ce politicien de la protection civile, ou du résultat du rapport 90 sur la politique de sécurité avec l'adoption par le Parlement fédéral du nouveau Plan directeur de 1992, ou d'une forme de prémonition, ou encore d'un coup de pub. On ne se prononcera pas si ce n'est pour dire qu'à l'époque, l'argumentation de Claude Haegi manquait singulièrement de corps et de diplomatie à l'égard de ce corps de miliciens.

Pourtant, en Suisse romande, l'unité ne prévalait pas dans les cantons, loin s'en faut. La loi instituant les communes «responsables» de la mise en place d'une protection civile rendait les rapports entre cantons et communes souvent difficiles, voire houleux. Le canton de Vaud, par exemple, comptait quelque 385 communes, dont les trois quarts abritaient à peine plus de 200 habitants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, déjà à cette époque, le canton planchait sur une régionalisation de la protection civile. Autre difficulté de l'époque: les capitales cantonales disposaient de moyens importants en regard de ceux des offices cantonaux. Ce qui sauvait le système, par certains côtés, était l'omniprésence de l'Office fédéral de la protection civile dans le domaine de l'instruction, du matériel et des abris. Dans le même temps, l'époque était florissante pour l'Union suisse. Plus de trente mille membres (13 000 aujourd'hui!) parmi lesquels on comptait nombre de personnes «privées», c'est-à-dire non où plus astreintes à servir. Toujours à titre d'exemple, l'AVPC (Association vaudoise pour la protection des civils) comptait plus de 900 membres (220 aujourd'hui!).

Malgré ou à cause de ces difficultés, un certain nombre de personnes engagées tant dans des offices cantonaux que communaux se sont rendu compte que les menaces, illustrées par les PGPC (Planification générale basée sur les dangers), n'étaient plus forcément liées à des phénomènes guerriers. Ce qu'allait d'ailleurs démontrer le Rapport Brunner de 1998. Les plans catastrophes (impliquant déjà les partenaires définis par le concept de Protection de la population en vigueur aujourd'hui) ont vu le jour, avec des variantes cantonales d'importance. Néanmoins, l'important se situe plus dans la prise de conscience de la primauté de la chaîne d'aide et de la coordination des forces d'intervention que de savoir qui est le partenaire principal. D'ailleurs le slogan: «La sécurité par la coopération» illustre bien ce principe.

Vers la mise en œuvre...

Adoptée, avec le succès que l'on sait, la réforme globalisant la sécurité des personnes et des biens par le terme de Protection de la population, d'une nouvelle loi sur la Protection civile, d'Armée XXI est entrée en vigueur dès 2003. La démocratie a triomphé!

Pourtant, les réactions romandes, notamment celles des sections de l'USPC, ont été nombreuses. Les craintes exprimées ne se situaient pas au niveau du concept lui-même. Mais bien plutôt dans les conditions de la mise en place à long terme et sur ses effets dans la gestion d'éventuelles catastrophes (on ne parlait pas encore vraiment des dangers liés au terrorisme). Deux éléments principaux taraudaient les esprits: les cantons ne sont pas égaux face aux dangers et que se passera-t-il réellement dans les cantons avec la nouvelle péréquation financière. Un troisième, qui peut paraître paradoxal, est la perte du «père», représenté par l'Office fédéral de l'époque, garant aux yeux des Romands de l'unité de doctrine. Il est d'ailleurs assez piquant de constater, même si par ailleurs toute chose n'est pas égale, que l'instruction publique aux mains des cantons depuis longtemps demande maintenant une coordination au niveau fédéral...

Il n'empêche que la réforme est maintenant en voie de réalisation dans les cantons. A quelques exceptions près, les nouvelles lois cantonales et autres règlements d'application sont entrés en vigueur ou en voie de l'être.

Les cantons sont maintenant totalement et pleinement responsables de l'état de préparation de leur protection civile (instruction, matériel, etc.). Pour réaliser totalement le concept de Protection de la population, il ne leur reste plus qu'à coordonner ce qui doit l'être au niveau des partenaires et à financer son fonctionnement.

Avoir cinquante ans...

Quant à l'Union suisse pour la protection civile, ces dix dernières années auront aussi été riches en événements. Elle a commencé une forme de mutation en 1999 déjà, consciente qu'il fallait «réformer» sa manière de communiquer. Par exemple, son journal ne pouvait plus n'être qu'un bulletin d'information à ses membres.

Bien que contrariée dans son évolution par une chute drastique de ses abonnements pour les raisons que l'on connaît, l'USPC a tout de même décidé de donner un nouveau ton en tentant d'élargir son horizon pour se rapprocher du concept de Protection de la population alors en gestation. Ce virage important qui consistait alors à être plus visuel, voire plus critique a vu le jour avec la naissance d'un magazine: *action*, tout en acceptant l'idée d'un rétrécissement que l'on espère momentané du nombre de ses éditions et de son lectorat. Dans ces temps difficiles, il faut aussi souligner, avec force et reconnaissance, que l'OFPC et plus récemment l'OFPP ont toujours soutenu et compris le parti que l'on peut tirer d'un organe de presse, certes mineur sur l'échiquier suisse, pour améliorer l'information de tous et plus singulièrement de tous les partenaires.

L'Union suisse pour la protection civile est issue des idées généreuses insufflées par d'authentiques humanistes, dont quelques Genevois, désireux de porter aide et assistance aux habitants de notre pays. La Providence a voulu que la Suisse ait été épargnée par un certain nombre de calamités, mais pour combien de temps encore?

On l'a vu, on le sait, les menaces sont devenues plus insidieuses et pratiquement indécelables. Elles peuvent nous frapper n'importe quand et n'importe où. De plus, et on le sait aussi, le climat se réchauffe. Quelles seront les conséquences de cette modification sur notre pays?

Nos politiciens, avec le conseil d'un certain nombre de techniciens, ont conçu un concept de Protection de la population qui est censé être la réponse aux nouvelles menaces. On le sait aussi, ce n'est pas *la* réponse, mais *une* réponse qui se doit d'être évolutive et qui ne peut l'être que par l'apport de tous.

Pour l'USPC, avoir cinquante ans c'est bien. Mais on ne conduit pas seulement avec des rétroviseurs. Elle se doit de profiter des expériences acquises, mais aussi de compter sur le réseau patiemment tissé dans toutes nos régions pour lui donner les moyens d'être, un jour, une vaillante centenaire.

René Mathey